



Complétez votre conformité avec notre kit extincteurs **PACK EVAC**.

Obligatoire : Assurez-vous de la conformité incendie de vos locaux professionnels !

Ce **pack extincteurs pour professionnels** vous permet d'intervenir en début d'incendie et de respecter vos **obligations légales** en matière de prévention incendie et de sécurité.

Ce pack est dédié aux **locaux professionnels** recevant ou non du public : Bureaux, magasins, ERP...

Dispositif réglementaire prévu pour un établissement jusqu'à **200m² sur un même niveau**.

Avec ce pack, vous allez protéger votre site du risque d'incendie, être capable de combattre un feu naissant, alerter vos clients et personnels. Vous pourrez aussi les informer des consignes et utilisation du matériel anti-feu.

Ce kit Extincteurs PRO pour bureaux, Commerce et Magasin ERP est composé de :

- Un Extincteur à eau pulvérisée 6l avec additif livré avec un support mural offert.
- Un Extincteur CO2 2Kg et son support mural offert.
- Une Signalétique extincteur à Eau avec additif.
- Une Signalétique extincteur à CO2.
- Une Consigne de sécurité.
- Un Registre de sécurité incendie.

Règlementation à respecter :

- **Type et Nombre d'Extincteurs** : Les ERP doivent être équipés d'extincteurs adaptés aux risques présents, tels que les extincteurs à eau, à poudre, ou à CO2. Le nombre et le type d'extincteurs requis dépendent de la catégorie et de la taille de l'établissement, ainsi que des spécificités des risques présents.
- **Maintenance et Vérification** : Les extincteurs doivent être soumis à une maintenance régulière. Des vérifications périodiques doivent être effectuées par des professionnels qualifiés pour garantir leur bon fonctionnement en cas d'urgence.

Conseils sur les Emplacements :

Accessibilité : Les extincteurs doivent être facilement accessibles et clairement visibles, avec une signalisation appropriée. Ils doivent être installés à des endroits stratégiques, à proximité des issues de secours et des risques, et dans les dégagements horizontaux.

Protection contre les Obstacles : Les extincteurs doivent être installés poignée à une hauteur maximale de 1,20 m et dégagés de tout obstacle qui pourrait entraver leur accès rapide en cas d'urgence.

? Explorez **notre gamme complète d'extincteurs** pour ERP, bureaux et commerces selon les réglementations en vigueur.

